

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du jeudi 12 mars 2026

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 06.03.2026

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six et le douze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mmes Nathalie ALIMY, MM. Jean-Jacques SCHMIT, Damien DANJOU, Mickaël BARBE, Mmes Christine CAULIE, Mariette DUFIET, Aurélie ALONSO, Sandra GUYOU.

Excusés : Mireille EDOUARD a donné procuration à Patrick BRETEAU, Sophie ETOC a donné procuration à Cyril CHARBONNIER, Catherine CABROL a donné procuration à Sandra GUYOU.

Absents : Yves DEVAURAZ-CABANON

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 27 février 2026 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. PATRIMOINE

1.1 Rétrocession Maison BELIN (EHPAD Hôpital de Bazas).

2. QUESTIONS DIVERSES

1.1 Rétrocession Maison BELIN (EHPAD Hôpital de Bazas).

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a cédé à Centre Hospitalier de BAZAS le 01/01/1994 tous les biens issus du leg BELIN (Maison de charité BELIN et des parcelles de bois) en respectant son testament et notamment les préconisations d'utilisation que le légataire avait formulées.

Depuis, cet immeuble à la fonction d'EHPAD géré par le Centre Hospitalier de BAZAS. Aujourd'hui le Centre Hospitalier de BAZAS propose de nous rétrocéder tous ces biens pour 1 Euro symbolique. Il s'agit du bâtiment EHPAD et de ses annexes, des parcelles situées en face du bâtiment et utilisées pour le parking et d'une parcelle située à Cayenne (parcelles AC 212, 223, 336, 456, 458 et C 13).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles AC 212, 223, 336, 456, 458 et C 13 pour 4 395 m² au tarif de 1 € appartenant au Centre Hospitalier de BAZAS et donne pouvoir, avec faculté de substitution à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte d'acquisition.

2. QUESTIONS DIVERSES

Mme DUFIET demande si l'acquisition VIVAL a été réglée. Mme ALIMY répond que l'ouverture de crédits et le mandat sont rejetés par le trésorier et qu'il faut voter un budget rapidement afin d'inscrire les crédits et mandater la somme auprès du notaire.

La séance est levée à 19 h

P. BRETEAU

JF. SABOY

C. CHARBONNIER

A. ALONSO

S. GUYOU

Y. DEVAURAZ-CABANON (ABS)

C. CABROL (EXC)

C. CAULIE

M. EDOUARD (EXC)

D. DANJOU

N. ALIMY

S. ETOC (EXC)

M. BARBE

M. DUFIET

JJ. SCHMIT